



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1984 B 01552

Numéro SIREN : 328 947 197

Nom ou dénomination : REVISION GESTION AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 11/01/2013 sous le numéro de dépôt 3305



1300330501

DATE DEPOT :	2013-01-11
NUMERO DE DEPOT :	2013R003305
N° GESTION :	1984B01552
N° SIREN :	328947197
DENOMINATION :	REVISION GESTION AUDIT
ADRESSE :	13 rue Auber 75009 PARIS
DATE D'ACTE :	2012/09/14
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
NATURE D'ACTE :	

PC du 14/09/12

Revocation adm.

24.5/1552

**REVISION GESTION AUDIT
R.G.A.**

Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 120 000 Euros

Siège Social : 13, rue Auber – 75009 PARIS

328 947 197 RCS PARIS (1984 B 01552)

Grosse du Tribunal de Commerce de Paris

11 JAN. 2013

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 14 SEPTEMBRE 2012**

R 3305

L'an deux mil douze

Et le vendredi quatorze septembre, à dix heures,

Les Actionnaires de la société anonyme REVISION GESTION AUDIT – RGA, au capital de 120 000 Euros, se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation faite par le Conseil d'Administration, dans les formes et les délais légaux.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

Sont annexés à la feuille de présence les pouvoirs des actionnaires représentés.

Madame Arlette AYADI GAULANDEAU, Commissaire aux Comptes, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

Monsieur Laurent EL GHOUZZI préside la séance en sa qualité de Président Directeur Général.

Monsieur Philippe ANDRE représentant la société RGA SACOR, et Monsieur Philippe GUIBORA, actionnaires présents et acceptants, représentant, tant par eux-mêmes que comme mandataires, le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Maître Marie Héléne THOMAS est désignée comme secrétaire de séance.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les Membres du Bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent plus de la moitié des actions ayant droit de vote, conformément aux dispositions statutaires.

En conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, décider et statuer.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence à l'Assemblée
- les pouvoirs des actionnaires représentés
- copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes ainsi que l'accusé de réception
- le rapport du Conseil d'Administration
- le texte des résolutions présentées à l'Assemblée.

Puis Monsieur le Président déclare que tous les documents et renseignements prévus par la loi et les règlements devant être communiqués aux actionnaires, ont été tenus à leur disposition, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit, dans les conditions légales, aux demandes de communication dont elle a été saisie.

Il précise qu'aucune demande d'inscription de projet de résolution à l'ordre du jour de l'Assemblée n'a été adressée par les actionnaires représentant au moins 5 % du capital.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

12 14 15

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'Assemblée Générale Ordinaire est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Révocation d'un Administrateur
- Questions diverses
- Pouvoirs en vue des formalités

Monsieur le Président lit le rapport du Conseil d'Administration pour la présente Assemblée et fait un rapide tour d'horizon sur l'activité de l'exercice 2011/2012.

Après échanges de vue et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale révoque, à compter de ce jour, Monsieur Stéphane DELVECCHIO de son mandat d'Administrateur de la société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

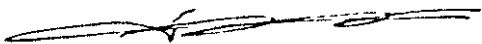
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes pour effectuer les formalités légales qui seront nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée et de tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé par les Membres du Bureau.

Le Président

Le Secrétaire



Les Scrutateurs

